

leur Eglise ; mais politiquement, ou par rapport au gouvernement ou à la société civile ils ne lui accordent pas la suprématie. L'histoire nous montre que des princes catholiques ont souvent été même en guerre contre le Pape comme prince temporel.

La plus grande partie du peuple américain est composée de protestants. Cependant nos concitoyens catholiques n'ont jamais hésité à prendre l'épée avec nous, et nous seconder aux heures du danger. Le Père de notre patrie, l'illustre chef de la révolution, n'hésita point, en présence de la nation entière, à rendre justice à leurs services, à leur conduite exemplaire comme citoyens, et à leur co-opération zélée dans l'établissement de notre gouvernement libre. Ces sentiments sont ceux que l'on est en droit de trouver dans une aussi grande âme. A mesure, dit-il, que les nations deviennent plus libérales, elles reconnaissent davantage que tous ceux qui se conduisent comme des membres honorables de la société, sont également en droit d'espérer la protection du gouvernement civil. Je fais des vœux pour voir l'Amérique donner les premiers exemples de cette justice, de cette libéralité. Je termine en leur souhaitant toute espèce de prospérités temporelles et spirituelles. (Réponse du général Washington à l'adresse de félicitation présentée par les catholiques en 1789.)

Ayant ainsi discuté la question au point de vue de la Constitution, je n'en dirai rien de plus, laissant ce point à l'honorable collègue qui m'est adjoint en cette cause, et je suis satisfait que s'il existe encore un seul doute, il saura le dissiper par la force de son éloquence.

Je viens maintenant à la discussion de la deuxième proposition qui est celle-ci, que le privilège réclamé par le Rev. M. Kohlmann, est reconnu et établi par les meilleurs principes de la loi commune, de cette loi commune qui ne forcera personne à répondre à aucune question qui puisse l'exposer à quelque pénalité ou confiscation, mettre en péril ses droits civils, ou qui puisse le dégrader, le mettre en disgrâce ou l'humilier.

Ceci est purement une question de droit. Je la traiterai